

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 21 décembre 2009**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE ZAE LA TOUR A MONTARNAUD
DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 décembre 2009, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Claude MARC, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Daniel JAUDON, Eric PALOC, Maurice DEJEAN, Maguelone SUQUET, André SIDERIS représenté par Christian LASSALVY

Absents ou excusés : Anne-Marie DEJEAN, Marc HENRY, Marie-Claude BEDES, Caroline COMBES, GALABRUN Jacky

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,



Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION D'INVESTISSEMENT		
27 - 275 « Dépôts et cautionnements » (Dépenses) - DE		171 000,00€
27 - 275 « Dépôts et cautionnements » (Recettes) - DE		171 000,00€

- **De voter** la décision modificative n°1 d'un montant de 171 000€ au sein de la section d'investissement du budget annexe 2009 « ZAE La Tour à Montarnaud »

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 242 le

Publication le

29 DEC. 2009

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le

29 DEC. 2009

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



RAPPORT 2.2	FINANCES
<i>Rapporteur : Michel SAINTPIERRE</i>	
BUDGET ANNEXE ZAE LA TOUR A MONTARNAUD	
DECISION MODIFICATIVE N°I	

Les crédits prévus au budget annexe 2009 s'avèrent insuffisants au sein du chapitre 27 de la section d'investissement ; il est donc nécessaire de procéder à des virements et des augmentations de crédits :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 27** « Autres immobilisations financières » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 171 000€ sur l'article 275 afin de prendre en compte la consignation pour l'acquisition du terrain Gelly ; le montant de cette dépense n'a pas été prévu sur l'article budgétaire spécifique aux consignations

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver les augmentations et virements de crédit suivants à l'intérieur de la section d'investissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION D'INVESTISSEMENT		
27 – 275 « Dépôts et cautionnements » (Dépenses) – DE		171 000,00€
27 – 275 « Dépôts et cautionnements » (Recettes) – DE		171 000,00€

Je propose donc à l'assemblée :

- **De voter** la décision modificative n°I d'un montant de 171 000€ au sein de la section d'investissement du budget annexe 2009 « ZAE La Tour à Montarnaud »

Le Président

 Louis VILLARET